

Pôle culture
Direction lecture publique
Rapporteur : Catherine GENTILE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_199
SÉANCE DU 28 JUIN 2023

46 - ASSOCIATION L'AUTRE LIEU - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION

Inaugurée en janvier 2020, l'association L'Autre Lieu fait vivre un tiers-lieu culturel et citoyen sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin au cœur du quartier des Fourches-Charcot Spanel, dans des locaux au sein de l'Espace René Le Bas.

L'Autre Lieu met à disposition des espaces pour des résidences artistiques, des tournages et des événements publics ou privés, ainsi que des espaces de travail partagés. Des hébergements et un bar associatif complètent l'offre.

Principalement lieu d'accueil, l'association propose également sa propre programmation le vendredi soir à L'Autre Bar.

Dans ce cadre, elle bénéficie d'une subvention annuelle de la ville de 60 000 euros.

Du 3 au 9 juin 2023, l'Autre Lieu accueille dans ses murs le photographe Yann Arthus-Bertrand et son équipe. Depuis 30 ans, le photographe parcourt la France pour photographier les Français. Il installe son studio photos sur un territoire et invite des groupes d'habitants (familles, amis, entreprises, personnalités de la région, etc.) à venir se faire "tirer le portrait". Ce travail fera l'objet d'une restitution sous la forme d'une exposition. En amont, un travail de recherche de participants devra être entrepris.

L'accueil de ce projet implique des frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique ainsi que des frais de mise à disposition d'un plateau de 400m² pour l'installation d'un studio photo pendant quatre jours.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin souhaite accompagner ce projet photographique qui apportera un autre regard sur la ville et ses habitants, en octroyant une subvention exceptionnelle de 6 384 euros. Le versement de cette subvention d'aide à projet nécessite un avenant à la convention d'objectifs et de moyens.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver l'accompagnement de ce projet ;
- autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 384 euros à l'association L'Autre Lieu ;
- autoriser la signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023



ID : 050-200056844-20230630-DEL2023_199-DE

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 17h34		Nombre de votants : 53	
<u>Pour</u> : 52	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 1 Martine GRUNEWALD	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 28 juin 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45

Date de la convocation et de son affichage : 15 juin 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-huit juin à 14h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 15 juin 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 18h12) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire BERNARD Christian jusqu'à son arrivée 15h15) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard – FAGNEN Sébastien (mandataire PLAINEAU Nadège jusqu'à son arrivée 16h13) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine (mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 18h10) – GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire JOZEAU-MARIGNÉ Muriel à son départ 18h19) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédéric (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 15h43) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET Eddy à son départ 16h26) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h12) - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (mandataire HÉRY Sophie jusqu'à son arrivée 15h34) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée 15h40) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

AMIOT Florence a donné procuration à HUREL Karine
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
HAMON-BARBÉ Françoise a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉRY Sophie
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTES

HÉBERT Karine
PIC Anna

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



Pôle culture

Avenant à la convention d'objectifs et de moyens L'Autre Lieu

ENTRE :

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin, représentée par son Maire, Monsieur Benoît ARRIVÉ, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération N°DEL2020_164 du conseil municipal en date du 5 juillet 2020 ou sa représentante Madame Catherine GENTILE, habilitée en vertu de l'arrêté de délégation n°AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022, modifié par l'arrêté n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023.

d'une part,

ET :

L'association L'Autre Lieu – représentée par son président, Franck SALLEY, et dont le siège social est situé à l'Espace René Le Bas sis 61, rue de l'abbaye, 50100 Cherbourg-en-Cotentin,

d'autre part,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Les parties ont conclu une convention d'objectifs et de moyens en date du 14 décembre 2022.

Les parties se sont rapprochées afin de modifier la convention comme suit :

Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE

3-1 – Subvention

A compter du 29 juin 2023, le paragraphe :

« L'association pourra formuler en cours d'année, une demande de subvention exceptionnelle sur la base d'un projet spécifique. En cas d'attribution, cette subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention. » **Est remplacé par ce qui suit :**

L'association pourra formuler en cours d'année, une demande de subvention exceptionnelle sur la base d'un projet spécifique. En cas d'attribution, cette subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Pour 2023, l'association percevra une subvention exceptionnelle de 6 384 euros en faveur de l'accueil du photographe Yann Arthus-Bertrand et de son équipe pour un projet photographique avec les habitants de Cherbourg-en-Cotentin.

Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées et restent applicables. Les parties entendent que le présent avenant s'incorpore à la convention et ne fasse qu'un avec elle.

Fait en deux exemplaires
A Cherbourg-en-Cotentin, le

Le Président de L'Autre Lieu,

Par délégation
L'adjointe au Maire,
en charge de la culture et du
patrimoine,

Franck SALLEY.

Catherine GENTILE.